S.D.S.M.

Procez burlesque




SIGILLVM · VNIVERSITAT · CAROL · SEPTENT
LVX
LIBERTAS

PROCEZ BVRLESQVE ENTRE Mr LE PRINCE ET MADAME LA DVCHESSE D'ESGVILLON, AVEC LES PLAIDOYERS.

Par le S. D. S. M.

A PARIS,
Chez la Veufve THEOD. PEPINGVE', & EST. MAVCROY, ruë de la Harpe vis à vis la ruë des Mathurins.

M. DC. XLIX.
Auec Permission.

PROCEZ BVRLESQVE ENTRE Mr LE PRINCE ET MADAME LA DVCHESSE D'ESGVILLON.

PAVL fils de Paul, ce bon Apostre,
A toy donc plus qu'a pas vn autre,
Ie veux par inclination
Donner vne relation,
Qui sera bonne ou bien mauuaise,
Si bonne elle est, j'en suis bien aise,
Si mauuaise au contraire elle est,
Il ne m'en plaist ne m'en desplaist:
Mais qu'elle soit mauuaise ou bonne,
Telle qu'elle est ie te la donne.
Elle contient ce qui passé,
Fut au Palais le mois passé,
Que May depuis long-temps on nomme
Aussi bien icy comme à Romme
(Non pas en ce Palais Royal
Qui fut autrefois Cardinal)

H

Mais dans le Palais, où Iustice
A ceux qui droict ont est propice,
Et qui condamne rudement
Ceux qui litigent follement.
Or comme tu fais sentinelle
Chez toy dedans chaize eternelle,
Et qu'ainsi ie n'ay le bon-heur,
(Vn courtisan diroit l'honneur)
D'estre admis dans ta connoissance,
Dont i'ay moult grande déplaisance:
Ce nouueau sujet i'ay trouué,
(Apres auoir beaucoup resué)
Pour pouuoir visite te rendre,
Et par ce mien escript t'apprendre,
Ce que ne t'a permis ton mal
De voir en son original;
Car la foule dedans ta biere
T'eust reduit en grande misere:
Rondement donc ie descriray,
Et point ou peu ne mesdiray.
Desia t'auoir dit quelque chose,
Quelqu'vn aura pû de la cause
Du testament riche, & fameux,
Où ne mit aucuns legs pieux,
Celuy qui n'aguere en ce monde,
Commanda terre, & brida l'onde,
Faisant regner en cet Estat
Son souuerain Cardinalat:
Aussi croy que ne l'aimoient mie
Beaucoup de Gents de l'Italie,
Non plus que le peuple Lorrain,
A cause de son Souuerain,
Que cet Armand espouuantable
A mis en estat deplorable;
L'ayant hors de Nancy ietté,
Et s'il l'eust pris, l'eust etesté:

Il fit piece pourtant bien ſotte
Alors qu'il luy rendit la Mothe;
Car depuis ce temps Champenois
Gaulez ont eſté comme nois;
Cliquot remportant maint bagage
Que ſur eux il prend par pillage:
Maintes gents auſſi dans Paris
(Si ce n'eſtoient ſes fauoris)
Parloient mal de cette Eminence,
Sans eſpargner ſa continence:
Mais ſoudain les vns exiloit
Autres à ſon ire immoloit.
Tu ſçais s'il ſe monſtra ſeuere,
Quand Paul l'aiſné, ton deffunt pere
Deſquilla du troſne des Lois,
Et fit planter choux prés de Blois?
(S'il deuoit reuenir en vie,
D'en parler n'en aurois enuie,
Ny d'en dire ny bien ny mal;
Crainte que comme vn Mareſchal
Voir ne me fiſt foſſez de ville,
Au trauers d'vne verte grille)
Mais adonc puis qu'eſtant paſſé
Plus ne reuient vn treſpaſſé;
Il me permettra de te dire,
Ce que feras aiſe de lire;
Car point tu n'as de fondement
D'en auoir meſcontentement.
Donc d'Auril le vingt-huictieſme,
Ou plus vieux l'antipenultieſme,
Ou trois iours parauant le mois
Que Roſſignolet chante au bois,
Dans la Salle ie veids Ducheſſe
Ouïr fort deuotement Meſſe,
Tenant en ſa main Chapelet:
Autrefois le ſieur Combalet.

Euſt l'honneur de l'auoir pour femme;
Mais quand la mort deſſous la lame
Euſt reduit ce pauure Monſieur,
Couſin de l'ancienne faueur,
De cil, ſi trouuer rime en ourpre
Pouuois, ie dirois que le pourpre,
Deuant Montauban emporta,
Dont beaucoup on ne s'attriſta.
Cette Dame ſe voyant vefue
Sentit vne douleur griefue;
Et quoy que ſa grande beauté,
Iointe auec ſa pudicité,
Donnaſt de l'amour à grands Princes,
(Comme à Gouuerneurs de Prouinces)
Voulut viure en viduité,
Voüant à Dieu virginité;
D'où vient qu'elle a fait mettre en boſſe,
Au derriere de ſon caroſſe,
Auec admirable faſſon
D'vne pucelle l'eſcuſſon:
Auſſi ſa deffunte Eminence,
Luy porta telle bien-veillance,
Que peu d'amour luy reſſembloit;
Car tous les iours il redoubloit.
Cette prudente & ſage Dame
Peu de ſoin pas n'auoit dans l'ame;
Et quoy que ſa deuotion
Auoit luy fiſt attention,
A ce ſainct & ſacré myſtere
Que celebroit vn fort bon Pere:
Quand voyoit quelque Conſeiller
Vers la grande Chambre driller,
(I'entends ceux-là de qui les teſtes
Sont blanches ſortans des Enqueſtes,
Cathedrez ſur les fleurs de Lys,
Où nos Monarques ſont aſſis)

Lors ſe leuoit en diligence ;
Pour luy faire la reuerence ,
Et recommander le bon droit,
D'important procez qu'elle auoit,
Touchant la volonté derniere,
De l'empourpré Frere à ſa Mere:
Et quand Preſident paroiſſoit ,
Humblement elle s'abaiſſoit,
Rendant fort grande defference,
A ſouueraine Preſidence.
Troupe fort belle la ſuiuoit ,
Qui la mine tres-bonne auoit ,
Gentils-hommes , ou Damoiſelles ,
Ou bien femmes , ou bien pucelles ;
Pucelles pourtant que ie croy ,
Et ſi tu demande pourquoy ?
C'eſt que cette Dame eſtant fille
N'en voudroit d'autre en ſa famille ;
Cette troupe n'auoit bon teint ;
Mais c'eſt que trop matin l'on vint,
(Telles Dames ayant couſtume ,
Se leuer tard crainte du rume)
Mais laiſſons la complimenter,
Et ſes raiſons repreſenter ,
Pendant que puiſſant Prince arriue;
(Ie croy que ſans que le deſcriue
Trop bien ſçauez deſia qui c'eſt ;
Mais comme ie croy qu'il te plaiſt ,
Rendre il te faut obeïſſance)
C'eſt le premier Prince de France ,
Chef de la Maiſon de Bourbon ,
Sage , vaillant, ſçauant, & bon ;
Où ſi tu veux que ie m'explique ,
C'eſt de Condé Prince heroïque.
Il conduiſoit à ſon coſté
Vne ieune & tendre beauté ,

C'estoit Madame la Duchesse,
Que Mariage a fait Princesse,
Niepce du deffunct Cardinal,
Et fille du grand Mareschal
De Brezé, famille ancienne,
Plus noble que tienne ny mienne;
Car de l'ancien sang de Maillé,
Tousiours boüillant iamais caillé,
Ce puissant Officier de France,
Fist naistre Madame Clemence:
Aussi le deffunct eust l'honneur
De luy auoir baillé sa sœur.
Or auoit vne belle suite
De Filles de tres-grand merite,
Entr'autres, la belle Stroffy,
Que ie connois & nomme aussi,
Fille de Dame bonne & sage,
Qui maintenant est en veufuage;
Si les autres ie connoissois,
Volontiers vous les nommerois;
Mais puis que n'en ay cognoissance,
Ie les passeray sous silence.
Ils entrerent par le Parquet;
Quand leué on eut le loquet,
Et qu'Huissiers, auec leurs baguettes,
(Que maint, & maint hommes bonnettes)
Fait retirer eurent les gents:
Alors ils entrerent leans;
Et de là dedans la grand Chambre,
Où plus chaud faisoit qu'en Decembre.
Pour vous dire ce qu'on y fit,
Personne ne me la point dit,
Et si n'estois là ie vous iure
Pour vous en faire la figure:
Trop bien sçay, qu'apres qu'enchambrez,
Furent pourprez, & non pourprez,

D'Eguillon:

D'Esguillon la noble Ducheſſe,
Soit qu'elle apprehenda la preſſe,
Soit qu'elle n'euſt aſſez dormy,
Hors Palais en aller ie vy;
Dont i'euſt tres grande deſplaiſance,
La voir croyant à l'audiance,
Pouuoir ſouſtenir le bon droit,
Qu'aux Iuges a dit qu'elle auoit:
Seulement cette bonne Dame,
(Que plus que deuot zele enflame)
Aumoſnier à elle y laiſſa,
En qui grande fiance elle a;
Auſſi là ſi fut demeurée,
Cette grandeur tant admirée,
Qu'autresfois dans l'eſtat elle euſt,
Par trop ſouſmiſe elle ſe fuſt.
Lors afin de retenir place,
I'abandonnay la populace,
Et ſans m'engager au caquet,
Ie trauerſé par le parquet;
Non pas celuy de l'Huiſſerie,
Qui conduit à la plaidoirie,
Ains par celuy des Gens du Roy,
Sçauans en matiere de Loy,
Prenans en main cauſe publique,
Dans Palatine Republique.
(Meſſieurs appeller on les doit,
Mais le vers par trop long ſeroit,
Si bien que ſi ie fais vn crime,
Il faut pardonner à la rime.)
Par là ie coulay doucement,
Sans marcher par trop bruſquement,
Et puis i'enfilay la montée,
Qui n'eſt gueres ſouuent frotée,
(C'eſt le degré par où piſſer
Viennent Meſſieurs.) Là pour paſſer,

Il me fallut liurer bataille
Contre honnestes gens & canaille ;
Car Conseillers & Aduocats,
Procureurs, petits Magistrats,
Clercs, & soliciteurs à gage,
Occupoient ce puant passage.
Nous n'estions pas pourtant trop mal,
Pour entrer au moindre signal:
Ce que fismes, mais en grand foule,
Conseiller, sur le Clec se roule,
Le Procureur, sur l'Aduocat;
Vn chacun pour place se bat,
Et pour plus aisément entendre,
Ce qu'on occupe, on veut deffendre.
Mais ie voy Messieurs arriuer,
Sans qu'on s'empesche d'estriuer.
Desia premier President monte,
Et de faire bruit n'auons honte;
Apres luy suit Monsieur Potier,
Digne President au Mortier,
De Nouion l'on le surnomme,
Et dit on que c'est vn preud'homme:
Monsieur de Mesmes vient apres,
Lequel ne passe pour niais,
De deffunct Roissi fils tres-digne,
En sçauoir grandement insigne,
Dont le frere est dedans Munster,
Pour trefue ou paix nous apporter,
De l'Espagne auecque la France,
Dequoy la deffunte Eminence,
Eust pû deuenir enragé,
Si la mort ne l'eust vendangé,
Et par triomphante voiture,
Conduit dedans la sepulture.
Apres, suiuent les Senateurs,
De la Iustice protecteurs,

Lais, & non lais, vieilles perſonnes,
Ayans conſciences fort bonnes;
Eſtans montez; l'Huiſſier premier,
Ou ſi voulez, Premier Huiſſier,
Auecqu' vn maintien fort honneſte,
Vn beau bonnet ayant en teſte,
Tout couuert de toille d'argent,
Meilleur que celuy d'vn Regent;
Vn tour ayant de perles fines,
Et le dedans fourré d'hermines,
Il dit que l'on ne faſſe bruit,
Et cela ne fut pas ſans fruit;
Puis qu'auſſi toſt murmure ceſſe,
Et la rumeur enfin s'abaiſſe:
Luy ſe leue, oſtant ſon bonnet,
Plus doux que caſque à Lanſquenet,
Et crie, d'vne voix tremblante,
Ouurez, (& l'on diroit qu'il chante.)
Auſſi toſt vn Huiſſier accourt,
Il ouure, & tout le monde court,
Vers les Barreaux, pour prendre place,
L'vn dedans, l'autre s'embaraſſe,
L'vn dit, qu'on luy rompt le coſté;
L'autre, qu'il eſt acrauanté.
Apres qu'on eut dit qu'on ſe baiſſe,
Alors le Prince & la Princeſſe,
Vis audiance demander,
Pour faire leur cauſe plaider;
Ce que refuſer on n'euſt garde,
Auſſi premier Huiſſier ne tarde,
Cette grande cauſe appeller;
Et ſe plaiſt bien d'articuler,
D'vne voix preſque muſicale
(Dont retentit toute la Salle)
Il ſe rompt preſque le goſier,
Nommant le Procureur Mazier,

Bourdon, pareillement il nomme,
Qui paſſe pour tres-honneſte homme,
Et euſt pour inſigne bon-heur,
D'eſtre du Prince Procureur;
Le Mazier eſt pour la Ducheſſe,
Qui jadis fut plus que Princeſſe;
Bourdon appelle l'Aduocat
Gaultier, à qui faut maint ducat,
Pour faire plaider vne cauſe,
Car peu d'argent ne l'y diſpoſe;
Auſſi beaucoup cét homme vaut,
A ſes Cliens qui point ne faut,
Et s'il prend auec allegreſſe,
Il les deffend auec addreſſe,
D'où vient que Monſieur de Condé,
De le prendre n'a point tardé.
Le Mazier d'appeller Hilaire,
S'eſgoſille, & ſe deſeſpere:
Aduocat grandement ſçauant,
Grandes cauſes plaide ſouuent,
Tres-excellent Iuriſconſulte,
Et que force monde conſulte,
Que Dame au petit Luxembourg,
Chez la Reyne ayant le tabour,
A choiſi pour ſon droict deffendre,
Et le faire aux Iuges entendre.
Quand la preſſe ils eurent fendu,
Et reſpect à la Cour rendu.
Gaultier ſon plaidoyer commence,
D'eſprit auec grande preſence,
Dit que renonciation,
Qu'a fait à la ſucceſſion,
Par ſon contract de mariage,
La Princeſſe n'eſtant en aage,
Eſt nulle; auſſi que promptement,
Auoit proteſté hautement,

Contre la grande violence
Qu'elle souffrit de l'Eminence
(Elle n'y pouuant resister,
Ny l'ozant sur rien contester)
Qu'au testament, ou codicille,
Quoy que le deffunct fut habille,
Nullitez sont au nombre sept,
Que par ordre en sa cause il met.
Et commençant par la premiere,
Point d'heritier, point d'heritiere,
(Comme requiert le droict escrit,
Que dans Narbonne l'on prescrit.)
Et pour la nullité seconde,
Sur laquelle Gaultier se fonde,
C'est que tesmoins, n'ont cachetté
Testament par eux attesté.
En suitte il dit pour la troisiesme,
Si que pour le tesmoin huitiesme,
Falconis le Tabellion
Aposer n'auoit pû son nom,
(Fonction faisant de Notaire,
En cet acte plein de mystere.)
La quatriesme nullité,
Est (si ie n'ay mal escouté,
Et si i'ay memoire aussi bonne,
Que ie l'auois deuant l'Automne)
Que cet acte, *vno contextu*
Auoir esté parfait, n'a pû.
Pour ce qui est de la cinquiesme,
Ou bien de l'antipenultiesme;
C'est que n'estans point appellez,
Tous les tesmoins y sont allez.
La sixiesme, que ie pense,
Est, que sa deffunte Eminence,
Fist signer indifferemment,
Domestiques au testament.

Et pour la nullité derniere,
Visible comme la premiere:
Point n'est d'interpellation,
De mettre sa soubscription
(Ainsi que le veut l'ordonnance)
Dont nons faisons grande obseruance,
Celle d'Orleans, & de Blois,
Qui nous sont prescrites pour Lois.
Apres il dit que la Duchesse
Estoit bien pleine de finesse,
Qu'elle auoit par suggestion,
Fait vne forte impression,
Dans cette puissante ceruelle,
Sousmis l'ayant à sa tutelle,
La comparant à Dalila,
Qui de Samson cœur affola.
Mais l'heure coupa sa parole,
(Dont il faut que l'on se console;
Puis que l'heure sonnante, helas!
De plus parler permis n'est pas)
Ce qui fist que Cour souueraine,
La cause remit à huictaine;
C'est pourquoy le cinquiesme May,
Au Palais retournay tout gay,
Afin d'estre instruit de la suitte,
De l'histoire que ie recite.
As sçeu desia par cy-deuant,
(Et tu dois en estre sçauant)
L'estat auquel estoit la Dame,
Depuis que Iustice reclame,
(C'est à dire attendant Messieurs,
Et leur rendant de grands honneurs)
Dequoy ne prenoit pas la peine,
Lors que regnoit faueur hautaine;
Car vn des siens, au Parlement,
Enuoyoit souuerainement

Ie fus comme la fois premiere,
(Ainſi que ie t'ay dit naguere)
Pour me placer commodement,
Huiſſiers careſſant ſouplement.
I'entray donc ſans beaucoup de peine,
Comme ie fis l'autre ſemaine,
Et dans le parquet me placé,
Où pas vn peu ne me laſſé :
Car à mon aiſe n'eſtois guere,
A terre aſſis en grand miſere,
Genoüils miens ne ſe dilatans,
Ny gigots, eſtendus eſtans ;
Si que i'eus grande laſſitude
Pour du monde la multitude.
Quand Meſſieurs furent arangez,
Et que barreaux furent chargez,
Apres ouuerture de porte,
Alors, Gaultier, d'vne voix forte ;
Reprenant ſon huictain diſcours,
Conclud apres quelques deſtours,
Contre la volonté derniere ;
A ce qu'Arreſt, iuſte, & ſeuere,
Caſſaſt renonciation,
Suiuant la proteſtation :
Au temps faite de mariage,
Que Princeſſe n'eſtoit en aage.
Auſſi deſpens il demanda,
Finiſſant ſa cauſe par là,
Qu'il appartenoit à Iuſtice,
Et qu'il eſtoit de ſon office,
D'empeſcher que tous ces threſors,
Qui ſont dans la France, & dehors,
A la Combalet appartiennent,
Et que les Vignerots les prennent ;
Mais il faut auec raiſon,
Que ceux de Royale Maiſon,

Illuſtres dedans leur naiſſance,
Et preſque de diuine eſſence,
Tel qu'eſt Monſieur le Duc d'Enguien,
Prennent bonne part dans ce bien;
Ainſi que dans ſon origine,
Et dedans ſa ſource priſtine,
Ce grand auoir retournera,
Et que public content ſera,
Quand à moy i'oſerois bien dire,
Maintenant qu'vn peu ie reſpire,
Que Gaultier, raiſon bonne auoit.
On ſçait que celuy qui mouuoit,
A ſon deſir, toute la France,
N'a pas gagné tant de cheuance,
Par le grand trauail de ſon corps.
Ains, qu'il a ioüé tous reſſors,
Sans donner repos à ſon ame.
Et ſans ſe ſoucier de blaſme,
Pour amaſſer biens, & honneurs,
Pour depoſſeder gouuerneurs,
Et pour mettre dans ſa Famille,
Plus d'or que n'en a la Caſtille:
Illuſtres chefs faiſant couper,
Pour leurs dignitez vſurper.
Mais trop ie fais le Politique,
Et ie ſors de mon ecliptique,
Pour ſur le paſſé raiſonner,
Dequoy l'on me pourroit berner.
Voyons pluſtoſt le graue Hilaire,
Manifeſter ſa mine auſtere,
Et commencer ſa cauſe ainſi:
Puis qu'on nous a conduits icy;
D'Eguillon la Dame Ducheſſe,
Deuant vous tous, Meſſieurs, confeſſe,
Que perdre l'on ne la veut pas;
Car ce ſeroit eſtrange cas,

Que dedans la grande puiſſance,
Que Monſieur le Prince a en France,
(Eſtant premier Prince du ſang,
Y tenant le troiſieſme rang)
S'il vouloit contr'elle entreprendre,
Tous ſes grands biens il pourroit prendre:
Citant Ioſeph l'hiſtorien,
Et le paſſage Herodien;
(Lors que deuant le grand Auguſte,
Herodes des Iuifs Prince iniuſte,
Ses deux enfans fit amener,
Pour les y faire condamner.)
Puis refutant d'ardeur extrême,
Et faiſant paſſer pour problême,
Ce que l'on auoit oppoſé,
Dit que l'on auoit abuſé
De Souueraine patience,
Lors de la derniere audiance.
Il parla fort elegamment,
Citant auſſi pertinemment,
Tres à propos à ſa matiere,
Du teſtament la Loy derniere,
La Loy *Hac conſultiſſima*,
Que grand Iuſtinian forma,
Pour apporter regle certaine
A volonté derniere humaine:
Auſſi ſçauant Tribunian,
Ne ceddant à Popinian,
La fit inſerer dans le Code,
Afin de ſeruir de methode,
Pour bien compoſer teſtament,
Et certes il fit ſagement.
Auſſi cita forces paſſages
Beaux & bons comme des Adages,
La Loy *Lucius Titius*,
Auec la Loy *Domitius*;

Par où souſtenoit, que Notaire
Teſmoin peut-eſtre en ce myſtere,
Et que la proteſtation
Contre renonciation,
Auoir point ne pouuoit de force,
Quoy que de le dire on s'efforce.
Apres quelques lettres il leut,
Dequoy fort bien paſſé ſe fut,
Et de dire quelqu'autre choſe
Que repeter certes ie n'oſe:
Et ie m'eſtonne fort comment
Il parla tant ouuertement,
Car quand à moy, ie vous aſſure
Que dans vne telle aduanture,
Ie m'en fuſſe fort bien gardé,
Crainte d'eſtre baſtonnadé,
Et faire rude penitence,
D'vn diſcours de telle importance.
Mais comme l'horloge ſonna,
Chacun chez ſoy s'en retourna,
En attendant à la huictaine,
Qu'on ſe donna bien de la peine
Pour ne rien entendre du tout,
Hilaire n'eſtant point debout;
Ains en ſon lict giſant malade,
Où peut-eſtre eſtant à l'eſtrade;
Car pris auoit medicament,
Et meſme quelque lauement,
Qui l'empeſcha faire ſortie,
Et de plaider pour ſa partie:
Si qu'au vingt-trois on remit,
Dequoy faſché le monde on veid.
Donc arriuant cette journée
A ce plaidoyer deſtinée,
Chacun y vinſt de grand matin,
Pour ne point prendre peine en vain.

Apres qu'on euſt fait ouuerture,
Et que ceſſé fut le murmure,
L'Aduocat recapitula,
Et iuſqu'à dix heures parla
Auec ardeur, de la prudence,
Enſemble de l'experience,
Du Cardinal de Richelieu,
Deſcendu de tres-noble lieu;
Car dit on, de race Royalle,
Fut cette Eminence Ducalle,
Du coſté de Louys le Gros,
Dont à ſainct Denys ſont les os.
(Ce qui n'eſt vray, la flatterie
Ayant fait cette menterie.)
Auſſi, dit il, qu'abſolument
Auoit pû faire teſtament,
Sans qu'il encourut de cenſure,
Ny qu'on y trouuaſt d'ouuerture,
Pour diſputer à ſes parens
Ses biens, quoy que trop apparens.
Le lendemain vingt quatrieſme,
Il parla preſque tout de meſme,
Et dit pour ſa concluſion,
Que lettres de reſciſion
Ne peuuent pas eſtre valables,
Que demandeurs non receuables,
Eſtans à l'entherinement;
Il conclud au déboutement.
Apres quoy le ventru Rozée,
Auec ſa voix organizée,
Et joliment emperruqué,
Qui le ſur-tault a pratiqué,
(Depuis multitudes d'années,
Soit pour parroiſſes abonnées,
Ou celuy qui trop rudement
Taxé, requiert ſoulagement,

Ou bien pour Afféeur des tailles,
Collecteurs, & telles canailles;)
En cette souueraine Cour,
Des procez d'Aydes le sejour.
Ce bon homme dans cette cause,
Parla tousiours fort bien en Prose,
Pour Monsieur du Pont de Courlé,
Du deffunct Nepueu signalé,
Fameux General des Galaires,
Quoy que sur Mer il ne fut gueres;
Car des Mers le Surintendant,
Craignoit pour luy quelque accident.
Il se plaignit, qu'vne Memoire,
Qui doit estre auant dans l'Histoire;
Que le nom du feu Cardinal,
Qui fit tout à bien, rien à mal,
Taxé soit en sa renommée,
Qu'on a hautement diffamée;
Immo vero, a demandé,
Primo, qu'il luy fust accordé,
Que du Roolle de medisance,
La Cour rayast son Eminence.
Secundo, que ce testament,
Fait auec grand Iugement,
Demeurast dans sa subsistance;
Remonstrant auec l'éloquence,
(Dont ordinairement se sert
Cét homme en taille fort expert,)
Que Marquis du Pont sa partie,
Estoit si plein de modestie,
Que quoy qu'il fust des-herité,
Il ne s'estoit point irrité:
Et tant reueroit la Memoire,
De son Oncle remply de gloire,
que pas ne vouloit contester,
Mais bien plutost executer

Du

Du deffunct volonté derniere,
A quoy librement obtempere ;
Comme doit faire ſon nepueu,
Ayant l'ame aſſize en haut lieu.
Puis cita forces beaux paſſages,
Dont fit merueilleux aſſemblages :
D'Autheurs cogneus & non cogneus,
Et pour rares hommes tenus ;
Dont au Palais bien ancienne,
Iamais ne parla langue ſienne,
Dequoy le monde eſtonné fut ;
Car ſans l'oüyr, creu l'on ne l'euſt :
Mais ſon eſpoiſſe corpulence,
Auecque plus de reuerence,
Deuoit ſon diſcours prononcer,
Sans Monſieur le Prince offenſer.
Apres qu'il eut conclud, Bataille
(Qui ne plaide plus pour la Taille,
Ainſi que jadis il faiſoit,
Pour ceux que trop on cottiſoit,
Parauant que ſon éloquence
Le fiſt Aduocat d'importance,)
Parla pour le Duc de Breſé,
Qui ne doit eſtre meſpriſé ;
Car de Dame d'Anguien eſt Frere,
De Pere, auſſi bien que de Mere ;
De la France Grand Admiral,
Vaillant, courtois, & liberal :
Il dit, quoy que la Cour pourprine
De ce teſtament determine,
Son Client n'a point d'intereſt,
De quelle façon ſoit l'Arreſt ;
Ainſi qu'à la Cour ſe rapporte,
Et de conteſter ſe déporte.
Pour la Sorbonne, Montelon
Fit ſon plaidoyer par trop long,

Gaultier consentant deliurance,
De son Legat par preference.
Pucelle pour la Mission,
Eut mesme composition.
Tant d'Aduocats cette iournée;
Ayans la cause fredonnée;
Mais Gaultier repliquer voulut,
Dont licence aisément il eut.
Lors il commencea sa replique,
Par ce qu'on veoid dans la chronique,
Qu'homme de grande qualité,
Ayant eu la temerité,
De parler auecqu' insolence
A Prince de haute naissance,
Il fut par son gosier pendu,
Demeurant en l'air morfondu.
Celuy-là ioüoit de la gripe,
Lors que regnoit le beau Philippe:
Mais il fut assez impudent
Encore que Sur-Intendant,
Et de Longueuille fut Comte,
Quand ce Prince demanda compte,
De luy donner vn desmenty,
Dont tost suiuit le repenty:
L'histoire Marigny le nomme,
Qu'elle dit n'estre Gentilhomme.
Qu'autre pour le mesme sujet,
Quoy que venu de pere abject,
Eust les deux oreilles coupées,
Et les espaules fustigées,
Ce que dans Montferrand l'on vid,
Où naissance ce galand prit.
Il gouuerna Louys vnziesme,
Et souffrit sous Charles huictiesme:
Doyac cet homme se nommoit,
Que Louys cherement aymoit.

Ie confeſſe que j'eus croyance
Qu'on conclueroit à l'audiance,
A ce qu'Hilaire on eſtranglaſt,
De verges Rozée on ſanglaſt,
Et qu'ainſi l'Aduocaſſerie
S'en allaſt par la penderie,
Et les plus hupez du barreau,
Deuinſſent gibier du bourreau:
Il eſt vray que dedans leurs cauſes,
Ils auoient dit d'eſtranges choſes,
Dequoy le Prince de Condé,
Euſt fort bien raiſon demandé;
Mais non pas à ce que ie penſe,
Pour les attacher à potence,
Non plus que les eſſoriller,
Ny de verges les eſtriller.
Auſſi vis ie en grande colere,
Hilaire ne ſe pouuant taire,
Diſant que memoires auoit,
Sur leſquels plaider il pouuoit.
Aſſez long-temps dura la noiſe;
Mais premier Preſident l'accoiſe,
Diſant, qu'ils plaidaſſent leurs faits,
Et qu'ils remiſſent leurs bonnets.
Ainſi s'aſſoupit leur querelle,
(Et Gaultier parlant auec zele)
La violence exagera,
Et le pouuoir rememora,
Dont abuſoit durant ſa vie,
Ce grand angouleur d'Abaye:
Mais par trop parler, ſoif il eut,
Parquoy fit poſe, & puis il beut,
Ou vin, ou bien eauë, ne m'importe,
Tant eſt qu'il eut la voix plus forte.
Auſſi parla il d'action,
Souſtenant que l'extraction

Des Vignerots n'auoit noblesse
Pour tant porter cette Duchesse :
Qu'elle venoit d'vn Chastelain,
Qui ne fut autre que vilain,
(I'entends d'vn Iuge de village)
Qui valoit bien moins qu'vn Bailliage :
Aussi Curé son oncle estoit,
Ainsi que l'Aduocat cottoit,
Du village de Bressuïre,
(Ce que l'on ne peut contredire)
Village scis dans le Poictou,
Où iamais n'allay peu ny prou ;
De sorte que n'estoit de race
Qui put meriter cette grace,
(Le tout estant bien recherché)
De posseder vne Duché,
Qui porre titre de Pairie,
En France grande Seigneurie ;
Car ayant cette qualité,
L'on peut estre manifesté,
Sur Fleurs de Lys Parlemantaires,
Au dessus de tous ces bons Peres,
Rendans iugemens souuerains
Auec leurs habits purpurains :
Ce qui ne conuient à Pucelle,
Qui mesme n'est pas Damoiselle ;
Pourquoy le Prince de Condé,
Sçachant comme on a procedé,
Dans le Chastelet à la vente
D'vne terre tant apparente,
Appel auoit interjetté
De ce decret precipité :
Aussi Madame la Duchesse,
Ne doit point estre la maistresse,
De ce beau Duché d'Aiguillon,
Les siens payans taille & taillon.

De

De moy pour mon ſentiment dire,
Non que ie pretende meſdire,
Mais tant ſeulement raiſonner
Sans point ne me paſſionner,
Quand Lieutenance Magiſtrale,
Et Iuſtice Preſidiale,
De gens tenans le Chaſtelet
(Non trop loin de la pierre au laict)
Eurent d'adjuger la puiſſance,
Ce Duché dans leur Audiance;
Ils deuoient bien ſe ſouuenir,
Que toute grace il faut bannir,
Alors que l'on rend la Iuſtice:
Qu'il ne faut ſuiure le caprice
Des puiſſans , ny de la faueur,
Et que tout homme ayant grand cœur,
Au pauure, auſſi bien comme au riche
D'equité ne doit eſtre chiche:
Que ſi Monſieur le Lieutenant,
En ce temps le Siege tenant,
Euſt bien conſideré l'affaire,
De tous il euſt receu l'enchere,
Et ſans precipitation,
Euſt fait l'adjudication;
Par ainſi, toutes les perſonnes
Dont les debtes eſtoient fort bonnes,
Euſſent receu contentement,
De leur deub, ayant payement:
Mais l'authorité Cardinale
Força pour lors la Magiſtrale,
Chacun auſſi ſçait bien comment,
Falloit obeïr promptement.
Quand Gaultier eut fait ſa replique,
Qui n'eſtoit mal ſatyrique,
Interuinſt l'Aduocat Huot,
Qui dans le Palais n'eſt point ſot.

Natif il eſt de Bray ſur Seine,
De Nogent ville aſſez prochaine.
Iadis plaida pour Medecins,
Qui rendent les malades ſains
Contre l'Intendant de Gazette,
Qui de nez a grande diſette.
Pour vn homme il interuenoit,
Et le teſtament ſouſtenoit,
L'auoir nommé pour legataire,
Et que la volonté derniere,
De gages luy laiſſoit ſix ans,
Pour auoir aux nobles enfans,
Qui du Cardinal eſtoient pages,
Sortis de releuez lignages,
Les Mathematiques monſtré,
Ainſi qu'il eſtoit regiſtré
Au nombre de ſes domeſtiques,
Comme Maiſtre à Mathematiques.
Mais Hilaire dit hautement,
Que c'eſtoit impertinemment,
Que cet homme Maiſtre de dance,
De legs demandoit deliurance,
N'eſtant point couché ſur l'Eſtat,
De cet Eminent Potentat.
Cette interuention finie,
Dont on ne ſe ſoucia mie,
Les deux Aduocats arcboutans,
L'vn de l'autre pas trop contens,
Se donnerent force eſtocades,
Dont la pluſpart eſtoient bien fades
(I'entens eſtocades du bec)
Car, ſoit à cauſe du reſpec
Qu'a la Cour l'vn & l'autre porte,
Ou pour quelque cauſe plus forte,
Garde n'eurent de ſe gourmer;
Car ſans qu'on euſt fait informer,

Ces Meſſieurs de la Chambre grande,
Leur euſſent fait payer l'amende;
Ioint qu'ils n'eſtoient auoiſinez,
Pour ſe donner des caſſe nez:
On les fit toutesfois bien taire,
Puis auec viſage ſevere,
Monſieur le premier Preſident,
Fut opinions demandant,
Et quand ſa place il eut repriſe,
Au lendemain fut la remiſe;
quoy qu'il reſtaſt beaucoup de temps,
Dont faſchez feurent maintes gens.
Lors premier Huiſſier de ſon roolle
(Ne plus ne moins que d'vne gaulle)
Vn coup frapa ſur ſon bureau;
Puis en s'en allant bien & beau,
Premier Huiſſier pourtant rechigne,
Deçà, de là, guigne & reguigne,
Dit qu'affaires point ne ſe font,
Ny qu'eſcus en ſes mains ne vont:
Mais il a tort d'eſtre en colere,
Puis que pour cette grande affaire,
Il ſera tant recompenſé,
qu'il n'en ſera plus courroucé.
Ainſi la foule deſempare,
Et de reuenir ſe prepare
Au lendemain de bon matin,
Pour veoir qu'elle en ſeroit la fin;
Du Marais, de Place Royalle,
De tous quartiers, meſmes des Halles,
Toutes ſortes de nations,
Et de toutes conditions,
Se rangerent proche la porte,
Compoſant puiſſante cohorte.
I'y remarquay des Courtiſans,
I'y veids meſme des Payſans,

S'y fourroient aussi des Chanoines,
Des Prestres, auecque des Moynes,
Moynes froquez, & non froquez,
Dont les goussets n'estoient musquez;
Enfin, tout le monde s'y range,
Et l'on s'y presse plus qu'au Change,
Pour ne perdre l'occasion
D'entendre la conclusion.
Montmort guindé dessus sa beste,
Partit pour venir à la Feste,
Et quoy que l'on n'y disna point,
I'y veids le moule à son pourpoint.
Auant que derniere iournée,
Soit dans cét escrit terminée,
Ne veux sous silence passer,
que noble Dame fit dresser
De recusation Requeste,
Vne ou plusieurs, ne m'en enqueste,
Non pas mesme, en quel iour ce fut,
que dans grande Chambre on les leut:
(A vous, à moy, cela n'importe)
quoy que ce soit, requeste auorte;
Ainsi, ceux qui sont recusez,
(Sinon qu'ils s'en soient excusez)
N'ont laissé de demeurer Iuges,
Nonobstant tous les subterfuges
De la Duchesse d'Aiguillon,
Dont sur la ioüe est vermillon.
Pour reuenir; ma destinée
Me logea vers la cheminée.
Apres que porte ouuerte on eust,
Et que tout le monde entré feust,
Moy conuié, & plusieurs autres
Fusmes dessus les jambes nostres
Tant que le Plaidoyer dura,
Dont ma bouche ne murmura,

Me

Me diſpoſant à patience,
Et debout eſtre à l'audiance.
Silence fait, Monſieur Briquet,
L'vn des Aduocats du parquet,
Pour le Roy portant la parolle,
Ne dit rien du tout de friuolle;
Car puiſſamment il raiſonna,
Et tout le droict examina,
Que pouuoit auoir la Ducheſſe,
Par diſpoſition expreſſe
De Monſeigneur le Cardinal,
(Nom qu'il perdit au iour final)
Qu'il laiſſa pour la ſepulture,
Son corps remply de pourriture;
Car depuis cet heureux moment
A ceſſé ce haut compliment;
Et Monſieur, à peine on le nomme
Eſtant mort ainſi qu'vn autre homme.
De ces nullitez il parla,
Que Gautier ſept articula,
Pour ce grand teſtament deſtruire,
Où ne trouua guere à redire,
Puis la loüange a eſtallé,
Et tous les beaux faits enfilé,
De celuy-là, qui la Sorbonne,
De vieille la fait belle & bonne;
Beaux faits deſquels il ſe ſeruit
Et par où tant d'or il rauit
Sous ombre d'enuahir l'Eſpagne,
Deſolant toute la campagne
Par impoſts & tributs noueaux,
Faiſant paſſer François pour veaux.
Il reuinſt à Monſieur le Prince,
Seigneur qui n'eſt point du tout mince,
Puis le Duc d'Anguien loüangea,
Sans que point du tout menſongea,

Meſme blaſma ſon Eminence
De ce qu'il eut bien l'arrogance
Se ſeruir d'vn Prince ſi grand,
Qui du Roy Sainct Louys deſcend,
Pour eſtançonner ſa famille,
Qui par trop dans la France brille;
Le comparant au charpentier,
Qui prenant dedans ſon chantier
Bois pour ſouſtenir vne vouſte,
Tout auſſi-toſt qu'elle eſt abſoute,
Et que pierres tiennent ſi bien
Que beſoin n'ont plus de ſouſtien,
Et que point n'en viendra de faute
Lors que charpentier le bois oſte,
Et n'en fait plus eſtat aucun
Pour peu le donnant à quelqu'vn:
Ainſi l'oncle de la Ducheſſe
Craignant que faueur pipereſſe
Ne luy donnaſt du pied au cu,
Si bien que d'honneurs fut deſcheu,
Cette recherche a pratiquée
Et ſi l'a ſi bien fabriquée
Qu'enfin à bout en eſt venu,
Et que mariage faict fut.
Il en eut grande ſouſtenance,
Car tout chacun a connoiſſance,
Qu'en branſle dans Narbonne eſtant,
Son bagage alloit apreſtant,
Pour fuir vne faueur naiſſante,
Et de viteſſe diligente
Dans Auignon ſe retirer,
Et ſes ioyaux y transferer.
Alors ce Prince magnanime
Dont on doit faire grande eſtime,
Contre la crainte l'aſſeura,
Et ſuport ſien ſe declara,

Dont le Cardinal prit courage,
Et en fit esclater sa rage,
Contre deux pauures mal-heureux,
A qui ce cœur point genereux,
A Lyon fit couper les testes,
Qu'il creut arrester ses conquestes,
Si bien que le mal-heureux sort,
Qui les conduisit à la mort,
Fait que l'on plaint leur infortune,
Laquelle ne fut point commune:
Car si lors l'eussent éuité,
Fuyant deuant la cruauté,
De cét homme plein de vengeance,
Et de pardon n'ayant science,
Leurs testes sur leurs cols seroient,
Et leurs carrosses trotteroient,
Comme ceux de maintes personnes,
qu'on n'a point estimé poltronnes,
D'auoir éuité sa fureur,
Dont tout le monde auoit horreur,
Finissans leur pelerinage,
Si tost qu'il eut plié bagage,
Et que sur Pont-Neuf eut passé,
Comme la bien Rondeau pensé,
Mais comme il fut en asseurance,
Du Prince il n'eut plus souciance,
Et mesme la desherité,
Ce qui procez a suscité;
Puis dit que bruit de populace,
Ne doit auoir telle efficace,
Qu'il puisse se persuader,
De confiscation demander,
De l'inumerable cheuance,
Dont il auoit grande abondance,
Ce qu'on ne peut sans que procez,
Soit fait au corps pourry d'abcez,

Et que memoire soit damnée,
De l'Eminence condamnée,
En apres prit conclusion,
Disant, n'y auoir lesion,
Et que clause estoit authentique,
Faite en forme fort iuridique,
Par laquelle dans le contract,
Par homme fait n'estant grand fat,
La Princesse auoit à l'hoirie,
Renoncé quoy que l'on en die,
Puis demanda commission,
Et d'auoir la permission,
Pour exacte recherche faire,
Des deniers que par la misere,
Des peuples, deffunct Cardinal,
Soit sous le tiltre d'Admiral,
Ou bien sous quelque pretexte autre,
Auoit pris du mien & du vostre,
Et qu'à l'Estat l'argent seruit,
Qu'à luy autresfois il rauit;
Ainsi dans l'Espargne Royale,
Que l'on mette somme totale.
Quand tout dit il eut, il se teut,
Et ie croy que d'vn Substitut,
Luy fut fort bien venu l'vsage,
Pour vn peu frotter son visage,
Car ayant parlé long-temps hault,
Il ne pouuoit que moult n'eust chault;
Adonc il se sied & s'essuïe,
Et pendant que le monde bruïe.
Monsieur le Premier President,
Opinions va demandant,
A tous les Messieurs de l'Eglise,
Portans au menton barbe grise,
Puis à Messieurs Conseillers Lais,
Anciens Iusticiers du Palais,

Cependant

Cependant l'on dit sa sentence,
Et vn chacun ce qu'il en pense,
Si vn dit, que Monsieur Briquet,
Parlé n'a point en Perroquet;
Qu'il a conduit son eloquence,
Auecque grande suffisance;
Autres sont estonnez comment,
Conclud il n'auoit autrement;
Autres disent, que son langage,
S'est monstré remply de courage,
Et que dignement a requis,
L'argent que l'on auoit mal pris.
Vn autre esprit bien plus critique,
Dit, que c'est la cause publique,
Et que l'Aduocat General,
Auec son discours Doctoral,
A parlé comme vn sçauant homme,
Et qu'il a fort bien fait en somme;
Mais que non seulement l'argent,
Pris sur riche, & sur indigent,
Ains aussi terres, & domaine,
Dont sa succession est pleine,
Deuoit pour le Roy requerir,
Pour ce grand Estat secourir.

Cependant pour cesser tumulte,
Huissier de sa baguette insulte,
Sur les non parlans & parlans,
Et les plaidoyers controollans.
Il crie qu'on fasse silence,
Afin d'auoir intelligence,
De ce que portera l'Arrest,
Où plusieurs prennent interest.

Monsieur Molé reprend sa place,
Et prononce de bonne grace,
Aduis ayant pris tour à tour;
Sur l'appel au Conseil, la Cour,

A les parties appointées,
Et tant sur lettres presentées,
Que sur les interuentions,
En droict auecque jonctions.
Alors Gaultier leuant la creste,
A fait iudiciaire requeste,
Et le sequestre a demandé,
Tant que le procez soit vuidé:
Mais la requeste l'on appointe,
Et comme le reste elle est jointe.
Là dessus se leue la Cour,
Et laisse le doré sejour,
De cette Chambre lambrissée,
Où Iustice est bien dispensée,
Apres la foule s'en alla,
Et tout le peuple s'escoula:
Ie croy que toutes les parties,
Apres qu'elles furent sorties,
Tant demandeurs, que deffendeurs,
Remercier furent Messieurs:
Car tout hault la noble Duchesse,
Que disposition expresse,
A colloqué vtilement,
Dedans ce fameux testament,
Ne sçait que par trop bien son monde,
Et de trop de sagesse abonde,
Pour s'oublier de son deuoir,
A quoy ne la faut esmouuoir.
Quand à moy, faut que ie te die,
Que pendant cette tragedie,
Chaleur m'auoit tant alteré,
Que ma foy ie fusse expiré,
Si i'eusse esté long temps sans boire,
(Aussi n'eus-je escrit cette Histoire,)
Ie te diray donc nettement,
Que ie m'en allay jolimenr,

Dedans Palatine Beuuette,
Où i'aualay ma chopinette,
Et mangeay de beuf vn morceau
Auecqu' vn ieune iouuenceau.
De la cause voila la suite,
que si bien ie ne l'ay deduite
C'est que comprise ie l'ay mal.
Mais comme tu es bien legal,
Excuse moy ie t'en supplie,
Sinon ne m'en fascheray mie ;
Si pourtant ne m'excuse pas
Ce sera pour moy piteux cas,
D'autant qu'en matiere de carmes,
Tu tire beaucoup mieux qu'aux armes :
Toutefois m'en consoleray,
Et plus qu'en prose n'escriray.
Ie finis faisant ma priere,
que i'adresse à Monsieur ton Pere,
(Ce que faire tres-bien ie peux,
Car maintenant est bien-heureux,
Puis que l'Eminente malice
L'a fait souffrir pour la Iustice,)
que par son intercession
Bien-tost ayes la fonction
Des membres en parfait vsage ;
Ce qu'acause du parentage
Pour toy pourra bien impetrer
Si sa puissance il veut monstrer :
Crois moy donc, auec reuerence
Tu dois chercher son assistance,
Afin qu'ayes par son secours
Soulas le reste de tes iours.
C'est le conseil que ie te donne,
Non qu'absolument te l'ordonne ;
Mais s'il te plaist en vseras,
S'il ne te plaist le laisseras.

FIN.

LA Cour a permis à la Veufue Theodore Pepingué, & Estienne Maucroy, d'imprimer, vendre & debiter le Liure intitulé *Procez Burlesque entre Monsieur le Prince & Madame la Duchesse d'Esguillon*, & deffences à tous autres de l'imprimer. Fait le 25. Mars 1649.